

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,  
à Willy Borsus, Vice-Président et Ministre de  
l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et  
de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du  
territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME  
et des Centres de compétences, concernant  
**État des lieux de la connectivité des zones  
rurales**

Monsieur le Ministre,

Je me permets de refaire le point avec vous sur la connectivité des zones rurales en Wallonie.

En septembre dernier, vous m'indiquiez que les fiches 131, 134 et 135 du Plan de relance avaient été lancées pour un budget de 23 millions d'euros pour l'année 2022. Pouvez-me dire où en est la mise en œuvre de ces fiches ? Quel est le montant consacré à ces fiches pour 2023 ?

La première action de la fiche 11, « Last Mile », avait pour objectif de résorber les zones en déficit de connectivité fixe sur le territoire wallon. Peut-on désormais dire que la Wallonie ne compte plus aucune zone blanche en matière de connectivité ?

Vous aviez également abordé l'accord TOP pour la connectivité mobile du territoire, indiquant que la deuxième édition arrivait à son terme. Qu'ont donné vos négociations avec les opérateurs de télécommunication pour prolonger cet accord et aider les zones rurales à optimiser leur connectivité ?

Je vous remercie.

## La réponse du Ministre :

La mise en œuvre des fiches que l'honorable membre évoque est en cours. Le montant total alloué à ces projets pour l'année 2023 s'élève à près de 50 000 000 d'euros.

Concernant le projet 131, et plus précisément l'action « Last Mile », un premier appel à projets fructueux a eu lieu en 2022, permettant d'améliorer la connectivité de 28 000 foyers répartis dans 12 communes wallonnes. Un nouvel appel à projets est prévu cette année, selon le même calendrier que l'année passée, avec un budget augmenté, passant de 12 800 000 euros à près de 19 000 000 d'euros maximum cette année. L'objectif de ce projet est de résoudre de manière définitive les problèmes de connectivité fixe dans les zones déficitaires de la Région, en mettant l'accent sur celles présentant les difficultés les plus importantes, qu'elles soient dues à une topographie difficile ou à un manque d'infrastructures de relais. Des techniques novatrices et pionnières en Wallonie seront mises en œuvre pour atteindre cet objectif. Le projet se concentre spécifiquement sur la résolution de la problématique du « dernier kilomètre » de connectivité, qui représente la partie la plus complexe à résoudre pour les opérateurs. L'objectif ultime est de résorber de manière durable les zones en déficit de connectivité, en équilibrant l'accès aux ressources numériques entre les zones rurales et urbaines. D'ailleurs, le projet 131 s'inscrit en ligne directe avec les ambitions européennes, notamment celles visant à fournir une connexion gigabit et la 5G à tous les citoyens d'ici 2030.

Le travail réalisé dans le cadre du Plan de relance devrait donc permettre à terme de connecter plusieurs dizaines de milliers de foyers situés dans les zones les plus difficiles et complexes de la Wallonie. Il s'agit de foyers qui n'auraient probablement jamais bénéficié d'un tel niveau de connexion sans l'intervention du Gouvernement. En effet, nous ciblons non seulement les zones les plus déficitaires, mais aussi celles qui ne font pas partie des plans d'investissement des opérateurs de télécommunications.

Bien que toutes les zones déficitaires n'aient pas encore été résorbées, nous y travaillons ardemment et force est de constater que les résultats obtenus sont excellents.

En complément des activités liées à la fiche 131 du Plan de relance, l'accord TOP qu'elle a mentionné est en voie de finalisation. Nous attendons le retour des opérateurs de télécommunications à qui mon collègue en charge des Pouvoirs locaux et moi-même avons adressé, le 25 avril, les termes du futur accord que nous proposons. Je viens d'ailleurs d'adresser un courrier à Agoria, invitant à ce que nous puissions rapidement disposer d'une réponse qui nous permette d'aboutir le plus rapidement possible. Je comprends évidemment que la proposition nécessite une réflexion approfondie de la part des opérateurs et nous respectons le temps nécessaire à cette démarche. Cependant, je souhaite souligner, par l'intermédiaire de courrier, l'importance de cet accord pour le développement socio-économique de notre Région.

En ce qui concerne le projet 135, un nouvel appel à projets sera également lancé cette année, suite au succès de l'année précédente. Les quatre domaines concernés sont l'industrie du futur, la ruralité connectée, la santé connectée, ainsi que la mobilité et la logistique. Pour rappel, les « POC » 5G dont il est question dans ce projet sont des tests pratiques visant à évaluer et à démontrer les cas d'utilisation potentiels de la technologie 5G. Ils sont mis en oeuvre parallèlement au travail de déploiement de la 5G domestique mené par les opérateurs, en permettant de vérifier la faisabilité technique, commerciale, sociale, sanitaire, économique, environnementale, culturelle ou récréative des applications liées à la 5G. Les POC 5G sont souvent réalisés dans le cadre de projets de recherche et développement visant à explorer les capacités et les avantages de la 5G dans divers domaines tels que les villes intelligentes, l'industrie 4.0, la santé, les transports, les médias, etc. Ces tests permettent de confirmer les hypothèses, d'identifier d'éventuels problèmes ou lacunes, et de démontrer les avantages concrets de la technologie 5G dans différents scénarios d'utilisation.

En conclusion, les efforts déployés dans le cadre des projets mentionnés participent activement à résoudre les problèmes de connectivité dans les zones rurales de Wallonie. Grâce à des initiatives telles que l'action « Last Mile » du projet 131 et des POC 5G du projet 135, des avancées significatives sont réalisées pour combler le fossé numérique et offrir un accès fiable à internet aux communautés rurales. Ces initiatives permettent d'améliorer la qualité de vie, de favoriser le développement socio-économique et d'ouvrir de nouvelles opportunités pour les habitants et les entreprises des zones concernées. Les investissements et les partenariats stratégiques dans le domaine des technologies de connectivité contribuent ainsi à bâtir une Wallonie numérique et inclusive, où les zones rurales ne sont plus laissées pour compte sur le plan numérique.